

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 NOVEMBRE 2013**

**PRÉSENTS** : THIÉBAUT Pierre - PARIS Jean-Marc – PÉGUILLLET Laurence – DUBOZ Pierre -  
BARRAUX Jean - CHATEAU Christian - JEANNEAUX Jean-Claude - LAPORTE Jocelyne -  
GUYENOT Hervé

**ABSENTS** : SCRIVE Claire - MEUNIER Julien

**SECRÉTAIRE** : PÉGUILLLET Laurence

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :**

- d'accepter à cantine les enfants souffrant d'allergie alimentaire et apportant leurs repas. Ce service sera facturé un euro et payé avec un ticket garderie.
- De facturer à l'Amicale de Bouhans, l'intervention de la Société DEMONGEOT, suite à la panne électrique sur le champ de foire provoquée par la Société BRAS.
- D'ajourner le projet piétonnier (village-stade) en raison d'un coût élevé et de l'incertitude quant à l'obtention des subventions éventuelles.
- D'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € pour clôturer le budget 2013 du lotissement. Cette ligne sera comblée, en 2014, par le paiement en cours de 2 parcelles.
- D'ester en justice M. NOEL et Mme LATRACHE, locataires de la commune qui ont utilisé un branchement communal depuis avril 2010.
- De valider le PLU de la commune de PESEUX.
- D'approuver les décisions modificatives nécessaires à l'équilibre du Budget 2013.
- De modifier les conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité et de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures au personnel communal titulaire et non titulaire.
- De faire un don de 50 € pour le TÉLÉTHON.
- De vendre aux adjudications générales les parcelles 32 et 35 en futaies affouagères et délivrer aux affouagistes, pour leurs besoins propres, moyennant une taxe, les bois d'affouage
- de désigner comme garants : Messieurs PARIS Jean-Marc, DUBOZ Pierre et JEANNEAUX Jean-Claude.
- D'annuler les frais de scolarité (800 €) réclamés à la commune de Saint-Baraing étant dans l'impossibilité de prouver la domiciliation du jeune GRAPPIN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 8 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Jocelyne LAPORTE) DÉCIDE :**

- D'allouer au collègue Laurent Monnier de Saint-Aubin une subvention exceptionnelle de 40 € par élève, à trois enfants de Longwy sur le Doubs.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**